



PRÉFET DE LA MAYENNE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques  
Bureau des procédures environnementales et foncières  
Affaire suivie par : Madame Jocelyne CORNILLE  
Téléphone : 02.43.01.51.44  
Télécopie : 02.43.01.51.02  
Courriel : [jocelyne.cornille@mayenne.gouv.fr](mailto:jocelyne.cornille@mayenne.gouv.fr)

Laval, le 22 SEP. 2014

**Société SECHE Eco-Industries**

**Compte-rendu de la commission de suivi de site du 25 juin 2014**

La commission de suivi de site (CSS) s'est réunie sur le site de la société SECHE Eco-Industries, salle La Deloire, le 25 juin 2014 à 14h30, sous la présidence de Madame Pascale LEGENDRE, secrétaire générale à la préfecture de la Mayenne.

• Membres présents :

- Madame Valérie Filipiak, chef de l'unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement-Laval
- Le Lieutenant Eric Loret, direction départementale des services d'incendie et de secours
- Monsieur Jean-Bernard Morel, adjoint au maire de Changé
- Monsieur Marcel Blanchet, maire de Saint-Germain le Fouilloux
- Monsieur Louis Racine, association Mayenne Nature Environnement.
- Monsieur Jacques Delaunay, association mayenne Nature Environnement
- Monsieur Michel Jamelot, association de protection de l'environnement genestois (APEGE)
- Monsieur Samuel Guérin, association Picvert
- Monsieur Christian Blond, Directeur général, Séché Eco-Industries
- Monsieur Alain Rospars, Responsable environnement Séché Eco-Industries
- Monsieur Jean-Luc Meulan, écologue Séché Eco-Industries
- Monsieur Philippe Ruat, Directeur Laboratoires Séché Eco-Industries
- Monsieur Roland Couchouron, Direction Exploitation Séché Eco-Industries
- Monsieur Philippe Garanger, membre du comité d'entreprise Séché Eco-Industries
- Monsieur Régis Romagné, membre du comité d'entreprise Séché Eco-Industries
- Monsieur Patrick Guillot, membre du comité d'entreprise Séché Eco-Industries
- Monsieur Laurent Huaumé, membre du comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail Séché Eco-Industries
- Monsieur Romain Leprince, membre du comité d'entreprise Séché Eco-Industries

\*Etaient absents ou excusés :

- Monsieur Jean-Paul Gernoux, direction départementale des Territoires
- le représentant de l'agence régionale de santé –délégation territoriale de la Mayenne
- Mme Nicole Bouillon, titulaire et M. Claude Tarlevé, représentant le conseil général
- Monsieur Bruno Maurin, représentant la communauté d'agglomération de Laval
- Monsieur Gérard Monceau, maire de Saint-Ouen-des-Toits
- Monsieur Jean-Claude Depagne, représentant l'association de protection de l'environnement du Genest-Saint-Isle (APEGE)

• Assistaient également à la réunion :

- Monsieur Maxime Séché, directeur stratégie – Société SECHE Eco-Industries
- Madame Marie-Claire N'Guessan, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement -Nantes
- Madame Jocelyne Cornille, bureau des procédures environnementales et foncières, préfecture de la Mayenne.

L'ordre du jour était le suivant :

- Désignation des membres du bureau
- Présentation du rapport d'activité 2013 par l'exploitant ;
- Point d'actualité des installations ;
- Questions diverses.

Mme la secrétaire générale remercie les membres de la CSS de leur participation à la réunion de cette instance et leur propose de procéder à la désignation des membres du bureau.

**I - Membres du bureau de la CSS :**

Collège exploitant : M. Rospars  
Collège salariés : M. Philippe Garanger  
Collège associations : M. Louis Racine

M. Bernard Morel étant arrivé postérieurement à la désignation des membres du bureau, le collège des élus est représenté par un seul élu, M. Marcel Blanchet, désigné membre du bureau en qualité de représentant de la commune de Saint-Germain-le-Fouilloux.

M. Jamelot, à cette occasion, demande les raisons pour lesquelles les communes de Le-Genest-Saint-Isle et de Saint-Berthevin ne sont pas représentées à la CSS.

Mme la secrétaire générale précise que l'article R 125-8-2 du code de l'environnement prévoit que la commission de suivi de site est composée d'élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés. Ainsi, la commune de Changé, en tant que commune d'implantation, les communes de Saint-Ouen-des-Toits, Saint-Germain-le-Fouilloux, limitrophes du site, et la communauté d'agglomération de Laval, dont fait

partie la commune de Saint-Berthevin, sont représentées dans cette instance. Il est à noter que le conseil général est également représenté par Mme Nicole Bouillon, en l'espèce, maire de la commune de Le Genest-Saint-Isle.

Elle note, par ailleurs, l'absence, à cette séance, de la plupart des élus, membres de la CSS, invités dans les délais réglementaires et avisés au préalable par messagerie électronique.

## **II - Rapport d'activité 2013.**

Monsieur Rospars présente le rapport d'activité 2013.

Le parc d'activités de déchets est composé de trois sites d'exploitation situés aux lieux-dits Mézerolles, La Cousinière et l'Oisonnière, il s'étend sur 170 ha .

Ce parc est régulièrement visité, on dénombre 3 500 visiteurs en 2013.

M. Rospars évoque les évolutions réglementaires :

- L'arrêté préfectoral du 4 avril 2013 a autorisé l'exploitation du centre de stockage de déchets non dangereux de la Cousinière en mode bioréacteur et actualisant les montants des garanties financières.

- les propositions relatives aux garanties financières à mettre en place en vue de la mise en sécurité du site ont été déposées

- L'arrêté préfectoral du 30 mai 2012 a procédé à la réactualisation des rubriques de la nomenclature des installations classées. Suite à des changements réglementaires<sup>1</sup>, les activités de transit et de traitement de déchets dangereux de l'unité de stabilisation du site de l'Oisonnière sont, au vu des seuils, classées sous le régime de l'autorisation avec servitudes d'utilité publique (AS) aux rubriques n° 2717-1 et 2790-1A. Ce classement entraîne le classement de l'ensemble du site sous le régime de l'autorisation avec servitudes d'utilité publique dit SEVESO seuil Haut.

M. Samuel Guérin demande des explications sur ce classement SEVESO.

Mme Filipiak précise que le classement SEVESO seuil haut n'est pas dû à des modifications des activités du site mais à une évolution réglementaire.

M. Guérin demande quels sont les risques à court et moyen terme pour les communes riveraines.

Mme Filipiak précise qu'à ce stade l'étude de dangers n'a pas montré de scénario qui nécessite une maîtrise d'urbanisation. Le site est également soumis à la directive IED relative aux émissions industrielles, ce qui implique que les conditions de fonctionnement soient régulièrement ré-examinées.

M. Jamelot demande si une modification de l'arrêté d'autorisation serait nécessaire si un déchet non encore présent sur le site était introduit.

Mme Filipiak indique que l'arrêté préfectoral du 30 mai 2012 a pris en compte l'ensemble des déchets admis sur le site. Si un changement devait intervenir, l'exploitant doit le porter à connaissance. En cas de changement substantiel, une nouvelle procédure d'enquête publique devrait être engagée.

---

<sup>1</sup> Décrets n° 2010-369 du 13 avril 2010 et n° 2012-384 du 20 mars 2012

M. Guérin demande si d'autres risques existent.

M. Rospars précise qu'il ressort de l'étude de dangers que les risques majeurs par rapport au scénario d'accident de l'étude de dangers sont des risques techniques. Ils concernent essentiellement la chaudière, en cas, par exemple, de rupture de canalisation de biogaz en basse pression (nuage H2S). Le local chaufferie comporte une petite chaudière qui est située en limite de propriété.

#### **A) Site de traitement et de stockage de déchets non dangereux de Mézerolles.**

M. Rospars précise que 306 tonnes de DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) hygiénisés ont été réceptionnés, la quantité de ces déchets a été divisée par deux. L'hygiénisation se fait par autoclave en vue de la banalisation des déchets. Actuellement, la société SECHE travaille en sous-traitance avec un incinérateur situé au Mans.

Le contrat conclu entre la société SECHE et le GREDA, client unique, se termine dans une année et demie. La société SECHE s'interroge sur l'opportunité d'investir pour cette courte durée ou de transférer les déchets à l'ALCEA à Nantes.

En ce qui concerne le centre de tri, 19 455 tonnes de déchets ont été réceptionnés.

17 893 tonnes de déchets sont valorisés à l'extérieur. 88 tonnes sont éliminées vers l'extérieur, il s'agit de déchets dangereux collectés en diffus ou des refus correspondant à d'autres activités (solvants, huiles...).

2 860 tonnes de déchets sont réceptionnés à la déchetterie, ce qui représente 28 200 usagers et 110 véhicules par jour. Ces chiffres sont en diminution par rapport à l'année précédente.

#### **B) Site de traitement et de stockage de déchets non dangereux de La Cousinière.**

Il a été constaté :

- 6 détections de radioactivité anormale, les livraisons émanaient d'un professionnel de déchets, les déchets sont repartis vers ce professionnel.

- 11 refus total de livraison

- 450 227 tonnes de déchets stockés parmi lesquels sont comptabilisés 35 000 tonnes des apports ponctuels dus aux travaux de la LGV. Le site est en décroissance (460 000 tonnes en 2012). L'autorisation prévoit 700 000 tonnes par an.

M. Delaunay souhaite connaître la répartition géographique de la provenance des déchets et ce qu'il faut entendre par départements limitrophes.

M. Rospars précise que les départements limitrophes sont l'Ille et Vilaine et la Loire Atlantique. La Bretagne est composée donc des départements 29, 22 et 56, les autres proviennent de la Normandie. 81% des déchets proviennent de la région et des départements limitrophes de la Mayenne et de la Mayenne, 16% de la Bretagne et 3% autres. En 2012, 25% des déchets provenaient de la Bretagne.

M. Rospars ajoute que l'alvéole 15 est gérée en mode bioréacteur.

M. Guérin demande si la qualité du gaz est intéressante.

M. Rospars répond par l'affirmative, même s'il reste de l'H<sub>2</sub>S. M. Rospars ajoute que même s'y a plus de stockage sur le site de Mézerolles, celui-ci continue à produire du méthane, Passer en mode bioréacteur permet l'accélération de la décomposition des déchets.

M. Jamelot signale que compte tenu de la diminution des déchets la production de méthane doit également diminuer.

M. Rospars répond que la société SECHE a un intérêt à produire le biogaz sur un temps court, afin de stabiliser le massif le plus rapidement possible.

M. Jamelot demande si la société SECHE recherche d'autres matières (graisses, boues de station d'épuration). Il ajoute que l'on crée des usines de méthanisation avec des produits nobles, tels que le fumier, le maïs, qui n'ont pas cette vocation.

M. Rospars répond que le site ne recherche pas ces produits qui ont vocation à créer de la matière organique.

M. Delaunay demande si la composition du biogaz est modifiée compte tenu du nouveau procédé.

M. Rospars répond par la négative, le biogaz est composé de 55% de méthane et 40 à 45% de soufre. Le biogaz est capté dans un milieu semi-ouvert.

Il poursuit la présentation du rapport d'activité en indiquant que 840 tonnes de déchets à base de plâtre ont été triés. Cette activité a commencé en 2005-2006.

2 252 tonnes de déchets verts ont été orientés vers une plate-forme de compostage.

20 013 tonnes de déchets triés dont le bois. La société Lafarge récupère le bois pour la cimenterie. Il y a eu des essais en ce qui concerne le CSR (combustible solide de récupération) avec la société Lafarge, mais aucun accord économique n'a été trouvé entre les deux sociétés.

Le taux de valorisation du biogaz est de 96%. L'efficacité énergétique est de 43% , ce qui veut dire que pour 100KW, 43 ont été valorisés, le biogaz alimente les turbines de cogénération (vapeur) de la CODEMA.

M. Racine note que le taux de stabilité sur les turbines est très bon .

M. Rospars évoque la nouvelle installation d'évaporation des lixiviats/ concentrats. Les objectifs sont le traitement des lixiviats et l'amélioration de l'efficacité énergétique. En septembre 2013, une unité d'évapoconcentration sous vide a été mise en place en lieu et place de la chaudière biogaz de secours.

M. Rospars précise, suite à une question de M. Guérin, que l'on obtient 25 l de concentrats avec 100 l de lixiviats, avec l'évaporation, 5 kg vont être éliminés au stade de la stabilisation, ce qui évite de les mettre sur le massif.

## Site de l'Oisonnière

246 400 m<sup>3</sup> de déchets stockés. 13% des déchets du site arrivent par transport alternatif. Seuls les mâchefers sont concernés. Deux circuits sont réalisés :

Salaise – Rennes par rail puis Rennes-Changeé par route.

Salaise-Longuefuye par rail puis Longuefuye-Changeé.

La plate-forme de Longuefuye a été mise en service le 2 mai 2013, suite aux difficultés rencontrées à Rennes où les containers avaient été posés au sol, la société SECHE a souhaité gérer elle-même sa plate-forme, 25 000 tonnes de mâchefers ont été transférés sur ce site.

M. Rospars évoque les remarques faites par l'association Terre et Vie d'Anjou et FE53 en août et septembre 2013 relatives à des containers de déchets restés en gare de Château-Gontier. Compte tenu d'un problème logistique, les trains contenant les déchets sont restés en gare de Château-Gontier, ces containers ne sont pas prioritaires par rapport aux trains contenant des denrées alimentaires. Les containers n'ont pas été posés au sol.

M. Blond ajoute que des discussions avec le prestataire ferroviaire ont permis de trouver une solution, les flux permettent de faire dorénavant un train complet, et le sens du trajet Sablé – Longuefuye – Château-Gontier a permis d'annihiler ce problème.

M. Racine souhaite connaître le circuit effectué au départ du site de Longuefuye.

Ce circuit, répond M. Rospars, a été validé par le conseil général, il passe par Gennes-sur-Glaize, la rocade de Château-Gontier, l'Huisserie, Saint-Berthevin et Changeé.

M. Rospars précise à l'attention de M. Delaunay qu'il n'y a pas de stockage de déchets à Longuefuye, il s'agit d'un transfert de déchets sans dépôt au sol.

M. Jamelot demande si la société SECHE a été sollicitée par une société australienne en vue de stocker des déchets très toxiques pyrolysés.

M. Blond répond par l'affirmative, un essai a été effectué pour 130 tonnes.

M. Rospars rappelle la pluviométrie exceptionnelle de l'année et notamment l'orage du 27 juillet 2013 (21 mm en une heure sur le site, 45 à 50 mm en 2012). Cette pluviométrie a conduit à l'installation de nouveaux outils : 3 osmose supplémentaires et la location d'un évaporateur de lixiviats et concentrats sur les trois derniers mois de l'année.

M. Rospars évoque l'incident survenu le 14 septembre 2013 où une coloration noirâtre puis blanchâtre des eaux du ruisseau a été constatée en aval du site de La Cousinière. La société APEGE et notamment M. Jamelot ont été associés à cet événement. L'alerte a été donnée par la société APEGE qui a appelé les services de secours et les services municipaux de Changeé. La coloration des eaux est due à une réaction chimique entre les perméats d'osmose et d'autres eaux du site chargées en fer. Cet incident s'explique par l'augmentation du traitement (2 osmose supplémentaires démarrées début septembre) et à la réaffectation du bassin d'aération du rejet, les eaux traitées se mélangent aux eaux chargées en fer.

L'arrêt des osmoses a permis un retour à la normal constaté par M. Jamelot. Un nouveau bassin de rejet de 500 m<sup>3</sup> a été créé et a permis l'aération des perméats avant rejet.

M. Rospars ajoute qu'un réseau de 26 piézomètres a été installé sur l'ensemble du parc, ces piézomètres sont surveillés mensuellement et un laboratoire indépendant contrôle annuellement les résultats. Une salinité des eaux souterraines est constatée due à la présence de pyrite dans les eaux.

### Les rejets atmosphériques.

Un suivi des rejets atmosphériques ainsi qu'un suivi semestriel par un laboratoire indépendant sont effectués sur la chaudière CSR.

M. Jamelot évoque l'incendie du centre de tri sur le site de Mézerolles du 21 mai 2014.

Philippe Ruat informe qu'aucun laboratoire n'a pu être mobilisé en urgence, la société SECHE a pris les services d'un huissier afin de faire les premières constatations. Un échantillon a été prélevé et analysé par un laboratoire Micropolian Technologie, les résultats sur notamment l'herbe et la luzerne de la CODEMA ont révélé des valeurs inférieures aux limites préconisées pour l'alimentation animale. Un prélèvement a été effectué en aval du site à 200-300 m, jusqu'à La Baconnière et des prélèvements d'herbes ont été effectués dans les champs.

M. Rospars explique que l'incendie est consécutif à une intervention de maintenance. Le système de détection automatique a bien fonctionné, les services de secours ont été appelés 4 minutes après l'alarme incendie. L'évacuation s'est bien passée, il n'y a eu aucun blessé.

Le lieutenant Loret souligne, à ce propos, la très bonne collaboration entre les salariés de la société SECHE qui avaient procédé à la sécurisation du site (coupure électrique- coupure de la vanne de gaz).

La reconstruction d'un nouveau centre de tri nécessitera un délai de 12 mois. Le personnel (24 salariés) est réparti entre les différentes activités du site, certains sont à Rennes. Les contrats des dix intérimaires ont été arrêtés. Une phase transitoire (chapiteau) est mise en place sur le site de Mézerolles et une sous-traitance est prévue par des sites situés en Sarthe et en Ille et Villaine.

Une réflexion est en cours sur l'emplacement du nouveau centre de tri sur le site de La Cousinière ou à l'entrée du site. L'étude de dangers devra être actualisée.

Parmi les évolutions à venir, M. Rospars évoque l'alimentation du réseau de chaleur urbain de Laval.

L'objectif de la ville de Laval est la substitution à 50% minimum du gaz naturel par de l'EnR, en vue d'alimenter le quartier Saint-Nicolas, avec à plus long terme, l'extension du réseau de chaleur à toute la ville.

Actuellement, une réflexion est en cours avec la société SECHE afin d'alimenter les quartiers Saint-Nicolas et Férié. Ce projet nécessite la mise en place de 10 km de tuyaux et une complémentarité avec la CODEMA. L'échéance serait pour 2016-2017.

Ce projet est compétitif en terme d'énergie et intéressant en terme d'image du site.

M. Delaunay fait remarquer qu'il faut d'abord traiter le gaz.

M. Rospars précise que l'eau chaude est mise dans le réseau à partir de la cogénération (biogaz et CSR). La chaufferie ne serait utilisée qu'en cas de secours.

M. Jamelot demande si une perte de chaleur serait à déplorer.

M. Rospars répond 4 GWh.

A la question de M. Jamelot sur la technique de mesure du méthane, M. Rospars répond que l'école des Mines de Nantes mesure les émissions diffuses de méthane.

### **III - Paysage et biodiversité.**

Ce point est présenté par M. Meulan.

M. Meulan expose la méthode appliquée qui consiste à :

- prendre des photos de façon régulière sur des points identifiés comme points de passage, ils sont au nombre de 11.
- travailler sur des points sensibles
- dégager des priorités d'action

M. Racine précise que la collaboration MNE/SECHE se termine en 2014.

M. Meulan répond que cette collaboration sera reconduite.

M. Delaunay demande si le site SECHE est sur le secteur d'étude de la LGV pour la chouette chevêche.

M. Meulan va se renseigner sur ce point, il ajoute que la présence de la chouette chevêche a été repérée en 1993, des souches d'arbres morts ont été mises en place, elles sont colonisées rapidement par les chouettes.

Suivi avifaunistique : 73 espèce sont été répertoriées depuis 2005, 47 en 2013.

Suivi des amphibiens : 11 espèce sont été contactées sur le site, 15 espèces sur l'ensemble de la Mayenne.

Les objectifs du programme Suivi Temporel des Chauves-souris Communes sont l'évaluation de la qualité écologique des milieux et le suivi qualitatif et quantitatif des 10 stations, il est à noter que 6 espèces de chauves-souris ont été répertoriées.

M. Meulan expose ensuite l'engagement volontaire dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité. Cet engagement concerne les collectivités territoriales, les entreprises... et s'inscrit dans le grenelle de l'environnement. L'objectif est large, il s'agit de prendre conscience que la problématique de la biodiversité doit être prise en compte.

4 objectifs :

- prise en compte de la biodiversité sur les filiales du groupe
- faire de la biodiversité un axe fédérateur (sortie naturelle organisée avec le personnel vallée de La Morinière)



- levier dynamisant vers les parties prenantes (partenariat avec la confrérie de Bollée) et les clients
- développer des partenariats et l'intérêt des personnes dans le cadre de démarches culturelles et artistiques (élection du plus bel arbre de la région en 2013).

M. Delaunay souhaite obtenir des informations sur la procédure relative à la construction du nouveau centre de tri.

Mme Filipiak précise que la demande devra être portée préalablement à la connaissance du préfet et qu'une étude de dangers devra être fournie et qu'une enquête publique n'est pas nécessaire dans la mesure où le centre de tri sera implanté sur le site, dans le périmètre de l'autorisation, sous réserve qu'il soit de capacité égale par rapport au précédent et que les études montrent qu'il ne génère pas d'impact ou de risque supplémentaire.

M. Jamelot souligne que le précédent centre de tri était en limite de propriété.

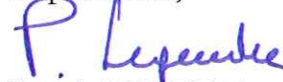
Mme Filipiak indique que l'examen de l'étude de l'exploitant permettra d'évaluer les risques et les enseignements retirés de l'incendie.

M. Jamelot évoque le changement d'implantation de la déchetterie évoqué lors de la réunion de la CLIS précédente.

M. Rospars répond que la société SECHE attend la construction de la voirie lente par la société Eiffage.

En l'absence d'autres remarques ou questions, la secrétaire générale remercie les membres de la commission de suivi de site de leur participation à cette réunion et met fin à la séance.

La présidente,



Pascale LEGENDRE

